

sur ce plan, deviendrait sous peu tout militaire et soldatesque. Ce serait alors à lui et à la bravoure de ses enfants à le défendre ; au moins puis-je affirmer d'avance que, s'il tombait, il ne tomberait qu'avec honneur." Il poursuit en faisant l'éloge de la conduite des miliciens durant la dernière guerre, et raconte en détail l'affaire des Cèdres où trente Canadiens et soixante Sauvages attaquèrent deux cents Américains sur lesquels ils firent cent quatre-vingts prisonniers. "C'est la plus brillante action, dit-il, qui ait illustré les armes du roi dans ces contrées." Il oublie la belle et longue défense de Québec, ainsi que celle du fort Saint-Jean.

D'après ce qui précède, l'idée de Ducalvet est assez claire, mais il y ajoute une phrase qui semble avoir été mal comprise généralement : "Ce régiment ne devrait être commandé, dans les places subalternes, que par des officiers canadiens ; d'abord ce serait là une entrée ouverte à tant de braves Canadiens dont les services et les exploits restent aujourd'hui sans aucune récompense." Expliquons-nous :

Le régiment aurait pour officiers supérieurs et pour soldats des étrangers au pays, comme Anglais, Ecossais et Irlandais, tirés des cadres de l'armée anglaise ; les sergents et les caporaux seraient, en majeure partie, des miliciens canadiens qui ont fait récemment un bon service. Le régiment formerait une vingtaine de détachements logés chez les cultivateurs au compte du roi, et tiendrait lieu d'autant d'écoles où s'instruirait la milice sédentaire.

Ducalvet signale l'ingérence de la politique dans la milice, disant que les officiers de ce corps sont nommés par le gouverneur et révocables à son gré ; par conséquent ils ne peuvent être que ses agents.

L'auteur de l'*Appel* termine ainsi : "Le salut de la colonie et notre existence nationale dépendent de l'exertion de ces militaires. Je gémirais pour l'Angleterre, encore plus que pour moi, que cette exertion de ces braves vint à être nécessairement éternuée par l'ingratitude publique." Il signe : "Ancien juge de paix de la ville de Montréal."

Ces projets continuèrent d'occuper l'attention publique l'espace de dix ou douze ans ; nous les reverrons plus loin.

Voici quelques notes qui montrent le chiffre de la population à diverses dates de la dernière moitié du siècle ; ils sont d'un grand aide dans l'étude de notre milice.

1765. Il y avait 36 familles protestantes dans les campagnes ; les protestants comptaient 136 âmes dans le district de Montréal et 500 par toute la province. La population totale était de 69,275 âmes, dont 68,775 canadiennes-françaises.

1774. Tout le Canada renfermait 90,000 âmes ; la Nouvelle-Angleterre, 3,000,000.

1784. Il y avait en Canada 98,000 Canadiens-Français et 15,000 Anglais.

1791. Le Bas-Canada avait 160,000 Canadiens-Français et 20,000 Anglais. Le Haut-Canada 10,000 Anglais en 1784, et 40,000 en 1791.

Sir Guy Carleton, devenu lord Dorchester, avait repris le gouvernement du Canada. Il sentait bien que le plan de Ducalvet était approuvé, du moins en principe, par beaucoup de gens, et il ne voulut pas avoir l'air de le dédaigner. Prenant donc un terme moyen entre tous les projets, il ajouta deux bataillons de volontaires au 60^e régiment royal caserné en Canada sous les ordres de lord Jeffrey Amherst, et qui prit en cette circonstance le nom de "Royal American." Pour plaire aux Canadiens, le gouverneur mit à la tête de ces deux bataillons un officier du 109^e régiment, dont le père et toute la famille avaient, depuis plus d'un siècle, tenu une large place dans les affaires du pays. Le père s'était trouvé, au commencement de la guerre de Sept Ans, l'homme le plus riche du Canada, ou à peu près ; il plaça toute sa fortune à la disposition de la colonie et